

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré·e·s

Les droits des personnes
étrangères en France

Formations 2018

Contenu

Deux types de formation sont proposés :

- des sessions de cinq jours sur le séjour des personnes étrangères : entrée, séjour, regroupement familial, travail, droit d'asile, éloignement et recours, cas pratiques ;
- des sessions « spécialisées » de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier.

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Public

Toute personne qui est en relation avec les personnes immigrées et leurs familles, dans ses fonctions militantes ou professionnelles, dans les entreprises, les administrations, les collectivités territoriales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé.

Les sessions de deux jours s'adressent à des personnes qui, soit ont déjà suivi une session de cinq jours, soit ont une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

Pré-requis

Pour chaque session de formation des pré-requis sont indiqués sur les programmes disponibles sur le site internet du Gisti.

Modalités pédagogiques

Chaque session regroupe 20 à 25 personnes.

La formation est assurée par des membres du Gisti, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets. Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur et des documents élaborés par le Gisti sur les questions étudiées.

Formations sur site

Le Gisti organise des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques des organismes : collectivités territoriales, hôpitaux, associations, administrations, barreaux, écoles, etc. Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes, nombre de jours et rythme) sont définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes. Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande. Le Gisti peut traiter de thèmes comme : les recours et les mesures d'éloignement, le séjour des personnes étrangères, la protection sociale des étrangers, le droit d'asile, les citoyen·ne·s de l'UE, les mineurs et mineurs isolés étrangers, etc.

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation professionnelle continue et déclaré sous le numéro 11 75 10424 75.

Avocat-e-s : les sessions proposées peuvent relever de la formation continue et être prises en charge par le FIF-PL.

Des sessions spéciales pour les avocat-e-s sont régulièrement proposées sur notre site internet.

► Coût des formations

- 900 euros pour les sessions de 5 jours (35 heures de formation).
- 380 euros pour les sessions de 2 jours (14 heures de formation).

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

► Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

► Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe (en dernière page).

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation professionnelle continue font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de sa confirmation.

- Dès réception de la convention signée, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- À l'issue du stage, une attestation de fin de formation est adressée à l'organisme employeur et à chaque participant-e qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions

Gisti - 3 villa Marcès 75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

formation@gisti.org

www.gisti.org/formations

Le droit d'asile

► 25 et 26 janvier 2018

I. Introduction

II. Les politiques européennes de l'asile et les sources juridiques

III. L'exercice du droit d'asile en France

- Premières démarches pour demander l'asile : la plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile (Pada)
- Enregistrement de la demande : le guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile (Guda)
- La demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) - préparation du dossier
- Entretien du demandeur par un officier de protection et réponse de l'Ofpra

III. Le contentieux : procédure et recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

- Recours à la CNDA
- Audience
- Décision
- Sort des déboutés

IV. Les droits sociaux

- Pendant l'examen de la demande d'asile : conditions matérielles d'accueil et le passage à l'Ofii
- Droits sociaux reconnus aux bénéficiaires d'une protection et la question de « l'intégration » des réfugiés

La protection sociale des personnes étrangères

▶ 22 et 23 mars 2018

▶ 11 et 12 octobre 2018

I. Introduction

- Protection sociale en France
- Accès à la protection sociale des personnes étrangères : problèmes spécifiques
- Hiérarchie des normes et instruments internationaux

II. L'accès des étrangers à la protection sociale : les points clefs

- Condition de nationalité
- Condition de résidence en France
- Condition de régularité du séjour
- Condition portant sur l'entrée en France des enfants
- Condition d'ancienneté de présence ou de durée de résidence préalable

III. La protection maladie

- Architecture du système et principes de fonctionnement
- Conditions pour les personnes étrangères
- Autres systèmes de financement des soins
- Étude de cas pratiques

IV. Les prestations familiales et prestations assimilées

- Condition de résidence (allocataire, enfants)
- Condition de charge effective et permanente de l'enfant
- Condition de régularité de séjour de l'allocataire étranger
- Conditions portant sur l'entrée en France de l'enfant étranger
- Rétroactivité des droits aux prestations pour les personnes étrangères obtenant le statut de réfugié
- Rétroactivité de tous les droits sociaux à la date de reconnaissance du droit au séjour par une juridiction administrative

V. Le revenu de solidarité active (RSA)

- Condition de régularité du séjour – condition d’antériorité de résidence
- Cas pratiques de contestation de la durée de résidence préalable de 5 ans

VI. La retraite (base et complémentaire), le minimum vieillesse (Aspa) et le minimum invalidité (ASI)

- Pension de retraite versée par le régime de base de la Sécurité sociale
- Pensions de retraite complémentaire versées par les régimes complémentaires
- Minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées – Aspa)
- Minimum invalidité (allocation supplémentaire d’invalidité – ASI)

VII. Les différents contentieux en matière de sécurité sociale et d’aide sociale : comment contester les pratiques et les décisions des organismes de protection sociale

Le travail salarié des personnes étrangères

► 29 et 30 mars 2018

I. Introduction

- Évolution de la législation sur le travail et rappel des règles générales
- Restriction dans l'accès à certains emplois

II. L'accès au marché de l'emploi

- Obligation de disposer d'une autorisation de travail
- Titres de séjour donnant droit au travail

III. Les titres de séjour délivrés sur le fondement de l'activité professionnelle

- Principaux titres de séjour
- Quelques catégories particulières

IV. L'autorisation de travail salarié – procédures

- Procédure de demande d'une autorisation de travail
- Recours contre un refus de délivrance d'autorisation de travail

V. Le renouvellement de l'autorisation de travail

- Conditions générales de renouvellement d'une autorisation de travail
- Difficultés pouvant se poser au moment du renouvellement

VI. Les autorisations de travail pour quelques catégories particulières

VII. L'admission exceptionnelle au séjour par le travail

- Possibilités de régularisation exceptionnelle de sans-papiers par le travail
- Risques encourus par le demandeur
- Constitution du dossier et procédure

VIII. L'absence d'autorisation de travail

- Emploi d'un étranger sans titre de séjour et/ou de travail
- Conséquences pour l'employeur
- Droits des travailleurs et travailleuses sans papiers

Le droit de la nationalité française

► 17 et 18 mai 2018

► 6 et 7 décembre 2018

I. L'attribution de la nationalité française

Le « Droit du sang »

- Loi applicable et principes : article 17 et suivants du code civil
- Établissement de la filiation : conflits de lois, validité des actes d'état civil étrangers

Le « Droit du sol »

- Principe du double droit du sol et exception
- Apatridie / nationalité non dévolue

II. La nationalité française et décolonisation

- Ancienne Afrique occidentale (AOF) et Afrique équatoriale (AEF)
- Algérie

III. L'acquisition de la nationalité

- Naissance et résidence en France : article 21-7 du code civil
- Déclaration acquisitive : mariage, Aide sociale à l'enfance, possession d'état, adoption
- Naturalisation
- Effet collectif

IV. Le contentieux de la nationalité

- Contentieux administratif : recours hiérarchique et recours devant le tribunal administratif
- Sursis à statuer : la question de la nationalité dans le cadre du contentieux du séjour

Les mineures et mineurs étrangers isolés

▶ 21 et 22 juin 2018

▶ 22 et 23 novembre 2018

I. Le dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation – accueil provisoire d'urgence

- Évaluation sociale
- Investigations complémentaires : expertise documentaire et radiologie
- Saisine de l'autorité judiciaire et répartition proportionnée des accueils

II. Le refus de prise en charge

- À l'issue de l'évaluation
- Après une mesure de placement
- Moyens de recours

III. La représentation légale – incapacité du mineur

- Délégation d'autorité parentale
- Tutelle
- Administrateur ad hoc

IV. Les prestations jeunes majeurs – dispositions légales

- Moyens de recours contre les refus

V. L'acquisition de la nationalité française – conditions d'acquisition

- Procédure de déclaration

VI. Le droit au séjour – généralités sur les titres de séjour

- Droit à la carte « vie privée et familiale »
- Accès au séjour des jeunes pris en charge tardivement

VII. L'accès à la formation professionnelle et au travail

VIII. La protection contre l'éloignement

- Recours contre les refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire

Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?

► 4 et 5 octobre 2018

I. La demande (présentation, enregistrement, instruction)

- Principes fondamentaux
- Conseils et précautions pratiques

II. La décision

- Décision expresse ou implicite : différents types de titres de séjour, APS
- Obligation de motivation des décisions administratives
- Obligation de respecter les droits de la défense (principe du contradictoire)
- Différents types de décisions liées au séjour : leurs conséquences, les catégories protégées contre l'éloignement

III. Les recours précontentieux (recours administratif)

- Recours gracieux et hiérarchique
- Délais

IV. Les recours contentieux

- Aide juridictionnelle
- Recours en annulation contre un refus de titre non assorti d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- Qu'est ce qu'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) ?
- Recours en annulation contre un refus de titre de séjour assorti d'une OQTF ou contre une OQTF avec (ou sans) IRTF
- Procédure devant le juge des libertés et de la détention
- Assignation à résidence
- Procédures d'urgence : les référés administratifs et le droit des étrangers (refus de séjour, mesure d'éloignement, enfermement)

V. Étude de cas pratiques

Session de cinq jours

La situation juridique des personnes étrangères en France : l'entrée et le séjour

- ▶ 12 au 16 mars 2018
- ▶ 11 au 15 juin 2018
- ▶ 17 au 21 septembre 2018
- ▶ 12 au 16 novembre 2018

I. Introduction générale au droit des étrangers

- Sources du droit des étrangers : le droit interne, les conventions internationales, le droit de l'Union européenne

II. L'entrée en France

- Visas
- Autres conditions à remplir pour un court séjour

III. Le séjour en France

- Demande à la préfecture (présentation, enregistrement, instruction)
- Généralités sur les titres de séjour
- Carte de « résident » et carte de « résident longue durée UE »
- Cartes de séjour temporaire (CST)
- Carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » (délivrance de plein droit et cas de délivrance discrétionnaire)
- Changements de statut
- Regroupement familial (champ d'application, conditions requises, procédure, remise en cause)



IV. Le travail

- Accès au marché de l'emploi
- Autorisations de travail salarié
- Admission exceptionnelle : l'accès au travail des personnes sans papiers

V. L'accompagnement des démarches d'admission au séjour

- Évaluation globale de la situation de la personne étrangère
- Accès à certains droits sociaux (santé, domicile, aide sociale)

VI. Le droit d'asile

- Vers quelle protection ? Cadre juridique
- Enregistrement de la demande d'asile : procédure
- Dublin 3 : la demande impossible en France
- La demande d'asile devant l'Ofpra et la CNDA

VII. Le refus de séjour : mesures d'éloignement

- Principales mesures d'éloignement : l'obligation de quitter le territoire français et l'interdiction de retour (catégories protégées, délais)
- Recours et aide juridictionnelle (OQTF avec et sans délai)
- Exécution des mesures d'éloignement : rétention, assignation à résidence et bracelet électronique

VIII. Étude de cas pratiques

Qu'est-ce que le Gisti ?

Le Gisti est né en 1972 de la rencontre entre des intervenant-e-s des secteurs sociaux, des militant-e-s en contact régulier avec des populations étrangères et des juristes. Cette approche, à la fois concrète et juridique, fait la principale originalité de l'association.

Le Gisti s'efforce de répondre, sur le terrain du droit, aux besoins des immigré-e-s et des associations qui les soutiennent. Ce type d'intervention est d'autant plus nécessaire que la réglementation relative aux étranger-e-s est trop souvent méconnue, y compris des administrations chargées de l'appliquer.

Défendre l'État de droit

Défendre les libertés des étrangères et des étrangers, c'est défendre l'État de droit. Le Gisti publie et analyse un grand nombre de textes, met gratuitement en ligne sur son site (www.gisti.org) le maximum d'informations sur les droits des étrangers ainsi que certaines de ses publications.

Il organise des formations à l'intention d'un très large public (associations, avocat-e-s, collectifs, militant-e-s, professionnel-le-s du secteur social, etc.).

Il appuie de nombreux recours individuels devant les tribunaux, y compris devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Il prend aussi l'initiative de déférer circulaires et décrets illégaux à la censure du Conseil d'État ou de saisir le Défenseur des droits en cas de pratiques discriminatoires.

Il offre également un service de consultations juridiques pour les étrangers et les étrangères qui rencontrent des difficultés pour faire valoir leurs droits.

Participer au débat d'idées et aux luttes de terrain

Le Gisti entend participer au débat d'idées, voire le susciter, à travers la presse, des colloques et des séminaires, des réunions publiques. Il s'investit également dans des actions collectives défensives, mais aussi offensives visant à l'abrogation de toutes les discriminations qui frappent les populations étrangères. Il agit, dans ce domaine, en relation avec des associations de migrant-e-s, de soutien aux immigré-e-s ou de défense des droits de l'Homme.

Le Gisti est reconnu d'intérêt général. Les dons qui lui sont adressés sont déductibles des impôts à hauteur de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable. Vous avez aussi la possibilité de lui faire des dons par prélèvement automatique.

Pour obtenir de plus amples informations :

- écrivez au Gisti, 3 villa Marcès, 75011 Paris

- envoyez un message, selon le sujet, à l'une des adresses suivantes :

gisti@gisti.org, formation@gisti.org, benevolat@gisti.org, stage@gisti.org

Fiche d'inscription 2018

Fiche téléchargeable sur le site du Gisti

NOM et prénom _____

Nom et adresse de l'employeur _____

Téléphone et e-mail de l'employeur _____

Fonction exercée _____

Adresse du lieu de travail _____

Votre adresse e-mail et téléphone _____

Cocher la ou les sessions :

- 25 et 26 janvier 2018 : le droit d'asile
- du 12 au 16 mars 2018 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 22 et 23 mars 2018 : La protection sociale des personnes étrangères
- 29 et 30 mars 2018 : Le travail salarié des personnes étrangères
- 17 et 18 mai 2018 : Le droit de la nationalité française
- du 11 au 15 juin 2018 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 21 et 22 juin 2018 : Les mineures et mineurs étrangers isolés
- du 17 au 21 septembre 2018 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 4 et 5 octobre 2018 : Les refus de demande de titre de séjour : quels recours ?
- 11 et 12 octobre 2018 : La protection sociale des personnes étrangères
- du 12 au 16 novembre 2018 : La situation juridique des personnes étrangères**
- 22 et 23 novembre 2018 : Les mineures et mineurs étrangers isolés
- 6 et 7 décembre 2018 : Le droit de la nationalité française

Prise en charge financière

- Au titre de la formation professionnelle continue
- À titre individuel

Fait à :

Date :

Signature du ou de la stagiaire :